



Quoi de neuf à Houlbec-Cocherel ?



n°9 septembre-octobre 2024



Le mot du Maire

« Bonjour à tous,

J'espère que vous avez passé de bonnes vacances réparatrices et que vous avez pu tout remettre en ordre suite aux intempéries du mois de mai et du mois de juillet. **Monsieur Hervé Maurey, sénateur de l'Eure**, a envoyé un courrier au ministre de l'Intérieur pour appuyer notre demande de l'état de catastrophe naturelle pour le 31 juillet.

Pour cette année 2024-2025, les enfants vont retrouver le chemin de notre école qui va de nouveau se remplir avec cette année un peu plus de petites sections.

L'achat de nouveaux équipements pour le dortoir a été nécessaire. L'équipe pédagogique va également changer avec l'arrivée d'une nouvelle enseignante.

Vous trouverez dans ce bulletin **les nouveaux horaires relatifs aux bruits de voisinage**. Il est important que chacun les respecte pour que notre village reste agréable à vivre et limiter ainsi les conflits. Sachez que cet arrêté ne concerne **que les particuliers et non les entreprises et s'applique** aussi bien aux bruits extérieurs qu'intérieurs.

Je tiens également à vous alerter sur du démarchage frauduleux dans notre village : des personnes se présentant comme intervenants de Bouygues suite à une demande de la mairie. Sachez que je n'ai donné aucune autorisation alors soyez vigilants et prévenez la gendarmerie.

Vous souhaitant une bonne lecture et une bonne rentrée,



Serge Fontaine

MAIRIE

Le salon de coiffure est ouvert !

L'inauguration de L'Atelier du Style » a eu lieu le 5 juillet. Aurélie vous accueille au **7 bis rue des écoles** à côté de l'agence postale. Vous pouvez **prendre rendez-vous au 02.32.34.35.70** ou **en ligne sur le site PLANITY**.





Quoi de neuf à Houlbec-Cocherel ?



Réunion 13/09 : la participation citoyenne

Mise en place dans les secteurs touchés par les cambriolages et les incivilités, **la participation citoyenne** consiste à associer les habitants à la sécurité de leur commune ou de leur quartier. **Ce dispositif encourage ainsi la population à adopter une attitude solidaire et attentive, ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.** Signalement de véhicule ou d'individu suspect, de démarcheur douteux, surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, information et prévention auprès de la population, **les citoyens sont les alliés des forces de l'ordre.** Si la sécurité de la population relève de la responsabilité de l'État, il n'en demeure pas moins que chaque citoyen doit y contribuer.

Ce concept est fondé sur **la volonté de la population d'apporter sa contribution à l'effort collectif de sécurité** et vise à développer un comportement de nature à mettre en échec la délinquance. Le dispositif de participation citoyenne ne doit pas être confondu avec les dispositifs « Voisins vigilants » ou « Neocity » mis en place par une société privée qui propose des prestations payantes aux municipalités.

Une adhésion pour le bien de tous

La délinquance évolue. Les vols et les tentatives d'escroqueries des démarcheurs peu scrupuleux se multiplient. Il faut donc redoubler de vigilance. La commune d'Houlbec-Cocherel souhaite privilégier la cohésion, le partage d'informations et le bien vivre ensemble pour veiller les uns sur les autres. **Monsieur le maire a donc décidé d'adhérer au dispositif de participation citoyenne.**

Via le partage d'informations

Le dispositif de participation citoyenne recherche avant tout **l'engagement de la population à travers la création d'un réseau d'observateurs et de référents** qui assurent le contact entre la gendarmerie et les habitants de la commune. **Être référent demande simplement d'avoir un œil averti et de signaler tous les éléments paraissant suspects.** La gendarmerie s'appuie sur les référents pour échanger des renseignements. Leur volonté est de travailler ensemble afin d'endiguer au maximum les phénomènes liés à la délinquance itinérante. Charge ensuite à ces référents de diffuser l'information auprès de leurs concitoyens du quartier concerné via du porte à porte, la création d'un groupe WhatsApp...



Mais sensibiliser n'est pas dénoncer !

Cette participation citoyenne encourage avant tout les personnes à avoir une attitude attentive. **Être vigilant mais pas vigile !** Strictement encadré, ce dispositif veille à ce que l'engagement des citoyens ne les conduise pas à s'arroger des prérogatives relevant des seules forces de l'ordre. **Les citoyens référents n'effectuent pas de rondes ou de patrouilles dans leur quartier ou leur commune.** En revanche, **ils sont invités à relayer rapidement auprès des forces de l'ordre et du maire les faits ou événements qui ont retenu leur attention.** S'ils sont témoins d'un crime ou d'un délit, ils doivent le signaler par un appel au « 17 » pour qu'une patrouille de gendarmerie se déplace sans délai sur les lieux. **Il n'est pas question de délation, mais d'avoir les bons réflexes d'attention au bon moment.**





Quoi de neuf à Houlbec-Cocherel ?



Une démarche complémentaire

Ce contrat propose une démarche de veille citoyenne qui vient en complément des autres actions menées sur le terrain par les forces de l'ordre (opération tranquillité vacances, senior, appui des collectivités en matière de vidéoprotection...). Pour renforcer sa visibilité, **une signalétique spécifique à la participation citoyenne sera apposée en fin d'année**, aux entrées de la commune, afin d'afficher la vigilance de la population et peut-être, ainsi, de dissuader voleurs, rôdeurs ou autres démarcheurs mal intentionnés.



Quand participation rime avec animation

Pivot en matière de prévention de la délinquance, le maire joue un rôle majeur dans la mise en place et le suivi de ce dispositif. **Une réunion rassemblant les élus, la gendarmerie et les référents citoyens sera organisée régulièrement.** Elle permettra d'échanger les renseignements et de rappeler les bons réflexes. Ces réunions sont également accompagnées d'une distribution de documents ou de brochures prodiguant des conseils de vigilance sur des thématiques spécifiques.

Tout savoir lors de la réunion publique

Monsieur le maire Serge Fontaine vous convie à une présentation par le Major Legrand de la gendarmerie de Gaillon, vendredi 13 septembre 2024 à 19 heures dans la salle des fêtes d'Houlbec-Cocherel. Venez nombreux !



Comment devenir référent ?

Les habitants souhaitant devenir référents devront se manifester **auprès de la mairie via un courrier officiel en précisant leur adresse et téléphone ainsi que le quartier concerné.**

Déclaration de catastrophe naturelle...

La commune a subi 2 événements climatiques importants, le 21 mai et le 31 juillet : des inondations, des coulées de boue et des vents violents. **Pour le 21 mai**, la municipalité a fait une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle à la préfecture. Nous avons eu une **réponse positive par l'arrêté n°IOME2420215A du 22 juillet 2024** publié au journal officiel de la République française. Nous avons communiqué cette information sur le Facebook et le site internet de la commune. Les personnes nous ayant informés en mairie, ont été recontactées. Nous avons fait la même demande pour le 31 juillet. Actuellement, nous sommes dans l'attente d'un retour de la préfecture que nous espérons positif également. Attention, **vous ne disposez que de 30 jours pour faire valoir cet arrêté** auprès de votre assurance, afin d'être mieux indemnisé.

Du côté de l'école...

Enfants et adolescents d'Houlbec-Cocherel, en cette rentrée scolaire 2024/2025, nous vous adressons nos meilleurs vœux de réussite. Que cette nouvelle année soit marquée par des progrès, des découvertes enrichissantes et des succès dans tous vos projets. Toute la commune vous soutient et vous accompagne sur le chemin de l'avenir. Bonne rentrée à tous !



Quoi de neuf à Houlbec-Cocherel ?



De nouveaux lits pour les petits...

Les enfants de petite section vont être plus nombreux pour cette rentrée de septembre 2024. Pour faire face à l'arrivée de tout ce petit monde, la commune a dû investir dans des lits superposés adaptés aux écoles maternelles. 9 lits équipés de leur matelas vont permettre le couchage de 18 enfants pour la sieste avec les matelas existants placés en dessous. Nous leur souhaitons dès à présent de faire de beaux rêves.



Jacadi a besoin de vous...

Une nouvelle année scolaire démarre déjà ! Tout au long de celle-ci, l'association Jacadi Destiné va de nouveau se mobiliser en organisant de nombreux évènements qui ont pour seul et unique objectif la participation au financement des projets et sorties scolaires de nos petits Houlbecquois.

Pour cela, **toutes les idées et tous les bénévoles sont précieux**. Il est également possible de contribuer à la vie de notre école en faisant un « **don financier** » à cette association. Ceux-ci sont tout aussi précieux et permettront la réalisation de nouveaux projets scolaires. A noter que les dons de ce type sont déductibles à hauteur de 66% sur votre déclaration d'impôts (case 7 UF de votre déclaration).

N'hésitez pas à vous manifester en les contactant directement sur **leur adresse mail jacadi.destine@gmail.com**. Une boîte aux lettres est également à votre disposition au niveau de l'entrée principale de l'Ecole Jacques Destiné (à gauche de la porte principale).

Changement des horaires nuisances sonores

L'article 7 de l'arrêté DTARS-SE n°19/14 relatif à la lutte contre le bruit de voisinage dans le département de l'Eure est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Les activités bruyantes, effectuées par des particuliers, telles que la rénovation, le bricolage et le jardinage, réalisées à l'aide d'outils ou d'appareils tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnières, compresseurs à air ou haute pression, etc..., susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectuées, sauf intervention urgente, à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h





Quoi de neuf à Houlbec-Cocherel ?



MAIRIE

Changement dans les services d'urgence...

Depuis le 5 août, l'accès à l'ensemble des services d'urgence de l'Eure est régulé. L'appel au 15 est obligatoire avant tout déplacement aux urgences. En pratique, en cas de besoin de soins immédiats, **le patient doit obligatoirement appeler le 15 avant de se rendre aux urgences.**

Les médecins régulateurs apportent une réponse médicale adaptée au patient et l'orienteront selon ses besoins, pour :

- bénéficier de conseils médicaux au téléphone
- être orienté vers une consultation par un professionnel de santé de ville
- être dirigé vers l'un des services d'urgence hospitaliers du département
- faire l'objet de l'envoi d'une équipe médicale sur place

L'objectif de cette mesure de régulation est de limiter la surcharge des urgences en recentrant l'activité des services d'urgence sur leur cœur de métier. Il s'agit de garantir les bonnes conditions d'accueil et de prise en charge en toute sécurité des patients nécessitant réellement une prise en charge hospitalière, et de proposer une alternative adaptée à toutes les autres situations.



ANIMATION

Un grand merci...

...d'avoir été si nombreux lors de la soirée dansante du 13 juillet. C'était un beau moment de convivialité et de partage malgré la météo capricieuse. Un succès à partager avec l'**association Jacadi Destiné pour la buvette sur place mais aussi les 3 foodtrucks** : Thaï Jing Jing / King Délice / O'Poulet Braisé. Félicitons également **Emma Rullaud** la grande gagnante de la Tombola pour le vol en ULM.



Houlbec se mobilise pour Octobre rose...

Samedi 5 octobre :

14h à 17h Concours de pétanque sur la place du village (5€ par participant)

18h Concert lyrique (1h30 environ) pour tous dans l'église Saint-Pierre du bas-Houlbec (15€ par participant) : Manon, Carmen, Requiem de Faure...de belles surprises en perspective

Dimanche 6 octobre :

10h à 12h Marche à travers le village (3kms) ou à travers nos champs (7kms) départ de l'ancienne mairie (5€ par participant)

Les bénéfices seront reversés à l'association « Maison du Rétablissement Cancer ».

Programme détaillé à venir sur le site internet





Quoi de neuf à Houlbec-Cocherel ?



PATRIMOINE

Un weekend plein de patrimoine...

Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine 2024, la mairie organise une série d'événements.

Une exposition de voitures anciennes se tiendra sur le foirail **samedi 21 et dimanche 22 septembre de 10h30 à 15h**, avec une variété de véhicules vintage représentant les marques américaines, britanniques et européennes telles que Cadillac, Jaguar et Renault. **Le foodtruck thaïlandais et une buvette tenue par le Comité des Fêtes** seront présents pour ajouter à la convivialité de l'exposition.

Samedi à 16h rendez-vous autour du **lavoir du bas-Houlbec** qui est en cours de restauration. Les artisans Charles et Édouard Prévost de Rouvray, vous en expliqueront les étapes, l'objectif étant de le rendre plus robuste afin de résister aux intempéries des prochaines décennies tout en respectant son aspect traditionnel. Le parking de la "Grange du Lavoir" vous sera ouvert.

Dimanche 22 septembre, Monsieur le maire Serge Fontaine animera **une visite de l'ancienne mairie** : bâtiment historique du centre-bourg emblématique de notre village. Un lieu qui reprend vie petit à petit depuis son rachat en 2023. **Visite par petits groupes d'une quinzaine de personnes sur 2 créneaux : 15h et 16h.** (Un créneau supplémentaire possible à 17h en fonction du nombre d'inscrits).

Attention, **inscription obligatoire auprès du secrétariat de la mairie ou par mail à quoideneuf.houlbec.cocherel@gmail.com** (en précisant nom / adresse / nombre de personnes / créneau souhaité)



TRAVAUX

Le mur du cimetière presque terminé...

Après de longs mois sur ce projet, **le mur du cimetière de l'église Saint-Pierre du bas Houlbec est en fin de restauration.** Il ne manque plus que la validation pour la couleur des joints. Sur 9 mètres, le mur menaçait de s'effondrer sur les tombes. Il a fallu le déconstruire et le reconstruire à l'identique sans reprise de fondations, mais avec une consolidation à la base de l'ouvrage. Le tout avec les préconisations des architectes de France, afin de respecter l'aspect du site et de réaliser le travail dans les règles de l'art...





Quoi de neuf à Houlbec-Cocherel ?



AGENDA

Et si on sortait...

- Foire à la Puériculture** organisée à la Salle des Fêtes le dimanche 15 septembre
Entrée gratuite de 10h à 18h. Pour les inscriptions, contactez comitedesfetes27hc@orange.fr
- Forum des associations** samedi 14 septembre de 9h à 13h dans la salle de l'ancienne mairie
- La 2ème formation aux gestes des 1ers secours est reportée sur la fin d'année (date à définir)

MAIRIE

La dynamisation du centre bourg...

Originaires du Vexin Français, et récemment Houlbecquois, Fabien et Anne, passionnés de bricolage, d'objets anciens et de décoration, ont rénové une ancienne longère du 19ème durant ces 2 dernières années. La maison nommée « **Le Cornouiller** » propose depuis peu une **chambre d'hôtes raffinée pour 2 personnes au cœur d'Houlbec-Cocherel**. Leur prochain projet est **l'ouverture d'une boutique de brocante et décoration pendant l'automne**, qui apportera un nouveau commerce dans le village. Ils seront heureux de vous y accueillir au **3 rue de Gaillon**.



Le dépôt sauvage est interdit !

Il a été régulièrement constaté que des dépôts sauvages avaient lieu sur la commune. La déchetterie de la chapelle-Longueville est à votre disposition et il est de la responsabilité de tous d'avoir le respect de notre cadre de vie et de l'environnement. Nous retrouvons souvent des papiers divers, des bouteilles, des cannettes et autres déchets. Certains habitants les ramassent au cours de leur promenade et nous les remercions. **Depuis le 1er août 2024, l'arrêté municipal N°HC-2024-038** réglementant les dépôts sauvages de déchets et d'ordures, est en vigueur. Celui-ci est valable sur toute la commune. Vous pouvez en prendre connaissance sur le site internet d'Houlbec-Cocherel ou sur le panneau d'affichage devant la mairie.



Ils nous ont quittés...

Nous voulions mettre à l'honneur deux personnes qui nous ont quitté ces derniers mois...

Monsieur Claude Dumur décédé le 6 mars 2024 à l'âge de 78 ans. Adjoint sous la mandature de monsieur Destiné pendant deux mandats, il était en charge de l'urbanisme. Il a œuvré pour la protection de la vallée d'Eure en se battant contre un projet de carrière de sable qui aurait généré une grande circulation sur le pont de Cocherel. L'association dont il faisait partie avec plusieurs maires locaux a fini par obtenir gain de cause.



Monsieur Jackie Witz décédé le 3 juin 2024 à l'âge de 78 ans. Élu conseiller municipal en 1995 sous la mandature de monsieur Destiné, il a enchaîné les mandats jusqu'en mai 2020. Sous les mandatures de monsieur Herbeaux et monsieur Caron, il a eu la fonction d'adjoint. Il a été longtemps bénévole et actif pour les jeunes et le foot. Il a été l'un des créateurs du stade que tout le monde connaît actuellement.



Quoi de neuf à Houlbec-Cocherel ?



MAIRIE

Vos rendez-vous foodtrucks

JEUDI SOIR 1er et 3ème jeudi du mois	VENDREDI SOIR	DIMANCHE SOIR
Thaï Jing Jing 06.15.49.20.22	Pizzas José 06.41.92.60.09	Burg'Eure Truck 06.63.58.77.10
		

Pensez à commander pour gagner du temps !



Un mur tout neuf...

Le mur de la salle des fêtes, qui avait servi de support aux affiches des candidats pour les différentes élections, a été repeint. Nous le retrouvons aujourd'hui tout neuf !



Les infos utiles



Horaires de tolérance des nuisances sonores par les particuliers

Jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

Les samedis : de 9h à 12h et de 14h30 à 19h

Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h



Les horaires de la mairie...

Le secrétariat est joignable par téléphone au 02.32.36.67.04 ou 02.32.36.07.09

matin : mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h

après-midi : lundi, mardi et jeudi de 14h à 18h

Vous pouvez contacter nos services afin de prendre un rendez-vous à votre convenance pour toutes vos démarches administratives.

Un accueil public se fait sans rendez-vous le mardi de 16h à 18h et le samedi de 9h à 12h.

Nous sommes joignables par mail pour répondre à vos demandes :

administratif@houlbec-cocherel.fr et secretariat@houlbec-cocherel.fr



Les horaires de La Poste...

La Poste Agence Communale d'Houlbec-Cocherel est ouverte :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 14h à 17h30

Les samedis de 9h à 12h



Quoi de neuf à Houlbec-Cocherel ?

Directeur de la publication : Serge Fontaine

Impression : Mairie de Houlbec-Cocherel 7 bis rue des Ecoles 27120

Contact : quoideneuf.houlbec-cocherel@gmail.com